

Communiqué de presse du mercredi 26 Janvier 2022 à Grenoble

Le 28 mai 2021 le Conseil départemental de l'Isère (CDI) a ouvert la chasse dans sa propriété de 4000 hectares au cœur de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Hauts plateaux du Vercors sur les communes de Gresse et Chichilianne. Un collectif de 13 associations opposées à cette décision est animé par la Fédération des Amis et Usagers du Parc Naturel régional du Vercors (FAUP). Il a organisé une conférence de presse le 26 janvier 2022 à Grenoble pour réclamer la fermeture de la chasse sur la propriété du Conseil départemental et apporté les informations suivantes :

- A ce jour la pétition : <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/ouverture-chasse-reserve-naturelle-hauts-plateaux/163472>

a recueilli 87615 signatures

- Le Conseil National de protection de la Nature (CNPN), les élus de l'opposition du CDI, le sénateur Guillaume Gontard, Sandra Krief élue de Grenoble et représentante du Parti Animaliste, Yannick Jadot candidat aux élections présidentielles EELV, la Fédération nationale de toutes les associations de protection de la nature (FNE), soutiennent cette pétition qui demande la fermeture de la chasse sur le terrain du CDI.

- Le collectif demande par courrier à Madame Barbara Pompili Ministre de la transition écologique et à Monsieur le préfet de l'Isère d'intervenir pour faire respecter l'arrêté préfectoral du 1 juin 1994 qui est toujours en vigueur et fermer la chasse sur cet espace.

- Le collectif dénonce le fait que le CDI n'a jamais demandé aux élus du département un avis sur l'ouverture de la chasse en 2020 alors qu'il avait demandé et obtenu un quota de chasse au cerf sur ce terrain.

- Le collectif conteste absolument le fait qu'une régulation des cerfs soit indispensable sur la propriété du CDI pour les motifs suivants : le site est principalement occupé par des pelouses et les rares espaces boisés ne sont pas exploités depuis 50 ans. Il n'y a aucune étude scientifique prouvant la présence de nombreux cerfs et leur impact sur ce terrain. D'autre part cet espace se boise naturellement depuis longtemps et des éventuels dégâts pour limiter cette évolution seraient positifs pour la survie des espèces de faune et flore caractéristiques des espaces ouverts de la RNN. Enfin on ne peut pas craindre la

prédation des moutons qui pâturent cet espace et priver les loups du secteur de prédation sur les cerfs.

-Le collectif soutient la demande exprimée par la RNN, son comité scientifique et le Parc naturel régional d'engager une étude scientifique sur l'impact des cerfs sur cet espace. Madame la Sous-Préfète de Die qui organise le comité consultatif de la RNN soutient cette proposition.

- Le collectif envisage sérieusement, si la chasse n'est pas fermée définitivement sur cet espace, d'attaquer au tribunal administratif les décisions futures de la Fédération des chasseurs de l'Isère, du préfet de l'Isère et du Conseil départemental.

- En dernier recours le collectif ira manifester son opposition à la chasse sur le terrain.

En conclusion le collectif demande tout simplement que soit respecté l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 1994 et que la chasse soit de nouveau fermée sur la propriété du CDI dont la vocation reste une réserve naturelle à évolution naturelle sans impact de la chasse, sans véhicules motorisés et chiens.

Les nombreux randonneurs du site exigent de pouvoir y accéder pour observer faune et flore sans craindre un coup de fusil.

Il suffit d'un geste du CDI, de la Fédération de chasse et du préfet pour cela. C'est simple, facile à faire et c'est gratuit.

JF Noblet porte-parole de la FAUP